

Symposium no 4 : D1 (jeudi 11:00-12:30)

## Etude de cas portant sur la révision du dispositif d'évaluation des enseignements à l'Université de Liège.

Pascal Detroz, Laurent Leduc, Mélanie Deum & Albert Corhay

La littérature francophone dans le domaine de l'évaluation des enseignements (EE) comprend un certain nombre d'études de cas portant sur la mise en route d'un dispositif EE. Elle nous présente par ailleurs de nombreux dispositifs d'EE riches et variés. Par contre, elle est plus silencieuse sur les éléments en tension lors de réformes de dispositifs EE préexistants. Peut-on en déduire que la mise en place d'un système d'EE et sa refonte obéissent aux mêmes logiques. Cela ne nous semble pas être le cas. Les résistances à l'évaluation nous semblent prendre une forme différente dans les deux cas de figure envisagés : par exemple, nous avons constaté que lors d'une réforme du dispositif, ce n'est plus l'idée et la pertinence même de l'évaluation qui est sujette à caution, mais bien le rapport coût bénéfice pour chacun des acteurs concernés. Cet exemple illustre l'intérêt de décrire, sous la forme d'études de cas, des situations de réformes avec leurs freins et adjuvants spécifiques. C'est l'objectif de notre contribution qui décrit la refonte du système d'EE à l'Université de Liège. Au final, la procédure aujourd'hui proposée nous semble riche et complète. En effet, elle distingue 4 acteurs de la régulation des enseignements auxquels elle propose 6 outils de récolte de données. Ce dispositif nous semble par ailleurs répondre à un certain nombre de prescrits ou de conseils présents dans la littérature que nous développerons lors de notre présentation.

MOTS-CLÉS : ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT, REFORTE, ÉTUDE DE CAS, COUT BENEFICE

L'évaluation des enseignements est devenue, cette dernière décennie, un champ fécond de l'activité scientifique dans le domaine de la pédagogie universitaire de langue française. Récemment, plusieurs ouvrages lui ont été consacrés (Paquay, 2004 ; Romainville et Cogi, 2010 ; Bernard, 2011). Cette thématique a également été abordée au travers d'un numéro spécial de la revue *Mesure et Evaluation en Education* à la fin 2012.

On peut y voir l'émergence récente d'un champ scientifique se concentrant sur une pratique qui a commencé à se développer il y a quelques décennies en francophonie - l'évaluation des enseignements (EE) - mais dont l'usage extensif s'est accéléré récemment et qui trouverait aujourd'hui sa genèse dans cette université en mutation décrite par Romainville (2006).

Mais ce ne serait qu'une partie de l'équation.

Certes, suite à la réforme de Bologne et sa traduction au niveau national, de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont ressenti le besoin (ou, dans certains cas, l'obligation) de mettre en place des dispositifs d'EE, ce qui a pu contribuer à centrer les chercheurs sur cette problématique.

Mais une autre lame de fond nous semble également expliquer ce phénomène : l'inquiétude des universités ayant adopté à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle des dispositifs d'EE (souvent centrés sur l'opinion des étudiants) et qui se montrent dubitatives aujourd'hui quant aux effets de cette méthode sur l'amélioration de l'enseignement universitaire. En conséquence, certaines de ces universités - qui avaient été pionnières dans la mise en œuvre d'un système d'EE par les étudiants - ont décidé de réformer leur système d'évaluation.

Or, si la littérature francophone dans le domaine de l'EE comprend un certain nombre d'études de cas portant sur la mise en route d'un dispositif EE - et nous présente par ailleurs de nombreux dispositifs d'EE riches et variés - elle est plus silencieuse sur les éléments en tension lors de telles réformes. Doit-on en conclure que la mise en place d'un système d'EE et sa refonte obéissent aux mêmes logiques ? Nous ne sommes pas de cet avis.

Les résistances à l'évaluation nous semblent prendre une forme différente en fonction des options envisagés : par exemple, nous avons constaté que lors d'une réforme du dispositif, ce n'est plus l'idée et la pertinence même de l'évaluation qui est sujette à caution, mais bien le rapport coût bénéfice pour chacun des acteurs concernés. Cet exemple illustre l'intérêt de décrire, sous la forme d'études de cas, des situations de réformes avec leurs freins et adjuvants spécifiques. C'est l'objectif de notre contribution.

L'étude de cas que nous allons présenter a pris place à l'université de Liège. Cette université évalue la qualité de ses enseignements de manière institutionnalisée depuis 1997. En effet, le 27 novembre de cette année là, l'institution se dote d'une commission interfacultaire d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Durant les premières années, cette commission joue avant tout le rôle de lieu d'échanges et de réflexions sur le sujet de l'EEE. L'essentiel des décisions méthodologiques et logistiques se prennent toutefois au niveau de chacune des facultés.

Il y a un peu plus de dix ans, cette commission se voit confier la mission d'harmoniser l'ensemble des dispositifs d'EEE des différentes facultés. La contrainte, imposée par le Recteur d'alors, est de réaliser un questionnaire recto-verso identique pour tous les cours de l'institution. Le 20 mars 2002, ce questionnaire est avalisé par le CA. C'est aussi le cas des procédures qui l'accompagnent.

S'en suit une longue période de léthargie où le système fonctionne, mais où il n'est pas régulé institutionnellement en fonction d'un contexte pourtant changeant. A défaut d'une visée à l'échelle de l'institution, les facultés se l'approprient et, parfois, le transforment. Il se voit aussi peu à peu détourné de sa visée formative (l'amélioration des enseignements), pour une vision plus administrative (l'évaluation des enseignants). Ces transformations ne sont pas toujours respectueuses des conditions de validité d'un tel dispositif, ce qui inquiète un certain nombre de parties-prenantes.

Plusieurs éléments vont permettre que l'efficacité du système soit à nouveau questionnée. Nous n'évoquerons dans ce résumé que les deux qui nous semblent les plus importants.

Le premier est d'ordre technique. L'université modifie, pour les facultés qui le souhaitent, les modalités de passation en optant pour un questionnaire à passation électronique. Le taux de réponse chute de manière drastique, mais le système continue à être utilisé en l'état : les FB sont quand même utilisés, y compris à des fins de sélection. La situation ne peut perdurer.

Le second est d'ordre institutionnel et lié à l'émergence de fonctions jusqu'à présent absentes de l'institution : celle de Vice-Recteur à l'enseignement.

Ces éléments, que nous complèterons dans notre exposé, ouvrent la voie à l'émergence d'un processus de réforme de l'EE. Comme nous le verrons, celui-ci a été couteux en temps et en énergie. Il a pris deux ans, impliqué une pléiade d'acteurs, nécessité une trentaine de réunions, exigé plusieurs notes internes, ... Au total, il sera présenté au CA de l'ULg en septembre 2012.

Certes, les efforts ont été conséquents mais la procédure aujourd'hui proposée nous semble riche et complète. En effet, elle distingue 4 acteurs de la régulation des enseignements (l'enseignant, le responsable de filière, les autorités académiques et les commissions de nomination et de promotion) auxquels elle propose 6 outils de récolte de données (évaluation des enseignements par les étudiants, évaluation via le projet pédagogique, évaluation via l'analyse des plans de cours, évaluation par l'enseignant lui-même, évaluation à l'aide de statistiques et évaluation sur base des traces de l'enseignement). Ce dispositif nous semble par ailleurs répondre à un certain nombre de prescrits ou de conseils présents dans la littérature que nous développerons lors de notre présentation.

**Symposium no 4 : D1 (jeudi 11:00-12:30)**

## **L'évaluation du contexte pédagogique et la qualité de l'apprentissage universitaire des étudiants**

---

Saeed Paivandi

---

La recherche sur les étudiants depuis trois décennies tente d'examiner l'impact de l'environnement d'études sur l'intégration académique et l'affiliation des étudiants. Les variables contextuelles peuvent souvent exercer un double impact sur la qualité de l'apprentissage étudiant. Le dispositif social et pédagogique ainsi que le fonctionnement effectif du contexte d'apprentissage influence directement le processus d'apprentissage des étudiants. D'autre part, la façon dont les étudiants perçoivent l'organisation pédagogique et le contenu de l'enseignement devient une donnée essentielle de leur mobilisation. L'efficacité et la pertinence du contexte d'apprentissage doivent être perçues comme telles

---